



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

*Centre de ressources
Grand Est*

Cycle de qualification

« évaluation finale des contrats de ville »

Séance 4
20 01 2022

Le cycle

 *Déroulement en 4 séances*

- La démarche évaluative : une dimension prospective et stratégique / 18 novembre 2021 (matin)
- Evaluation et mesures : indicateurs, mesures d'impact... / 3 décembre 2021 (matin)
- Evaluation et dimension participative : prise en compte de la parole des habitants-es / 7 janvier 2022 (matin)
- Evaluation des modes de travail partenarial : le défi des coopérations / 20 janvier 2022 (après-midi)

Evaluation : de quoi on parle ? (rappel)

L'évaluation des politiques publique (EPP) est l'activité qui consiste à **mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision.**

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/21987-evaluation-des-politiques-publiques-instrument-de-la-reforme-de-letat>

- L'évaluation consiste en une démarche pragmatique à partir de **questions évaluatives formulées par les acteurs en fonction des enjeux identifiés comme devant et/ou pouvant faire l'objet de l'évaluation.** Il ne s'agit donc pas d'évaluer l'ensemble des orientations du contrat de ville mais de cibler certains enjeux dans une perspective prospective (renouvellement de la contractualisation du contrat de ville).
- Evaluer une politique publique, c'est porter un jugement de valeur argumenté sur cette politique / **formuler un avis étayé et utile dans une logique d'adaptation de la politique publique.**

Cadre de l'évaluation finale des contrats de ville : **instruction nationale** émanant du Directeur Général des Collectivités Locales (DGCL) et du Directeur Général délégué à la politique de la ville à l'ANCT, datée du 14 décembre 2021 :

<https://www.oriv.org/wp-content/uploads/Instruction-Evaluation-finale-des-contrats-de-ville.pdf>

Zoom sur les coopérations / instruction

- L'instruction rappelle l'**objectif de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** (via les contrats de ville) :
 - ➔ Assurer l'égalité entre les territoires
 - ➔ Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine
 - ➔ Améliorer les conditions de vie.
- Contrat de ville : un outil de mise en œuvre de ces objectifs, il est à la fois :
 - ➔ Un cadre de gouvernance et de **coopération**.
 - ➔ Un outil de mise en œuvre et de territorialisation des politiques publiques dans les quartiers.
- **Notion de coopération** : assez récente dans le cadre de la politique de la ville (émergence en lien avec la crise sanitaire) Le recours à cette notion permet de questionner les modalités de travail entre acteurs différemment et repose sur des pratiques et des postures professionnels « spécifiques ».
 - ➔ cf.: <https://www.oriv.org/documents/vacances-en-quartiers-populaires-face-a-la-crise-de-nouveaux-modes-dorganisation-enquete-et-cycle-de-rencontres-de-janvier-a-juin-2021/>

Notion de coopération et évaluation

- L'instruction présente la question des coopérations comme suit :

« Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil.

Il s'agit d'analyser :

- ➔ dans quelle mesure, sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires du contrat de ville. »

« Cette évaluation doit associer et mobiliser l'ensemble des partenaires du contrat de ville [...]. La loi prévoit par ailleurs que l'expertise des habitants, notamment la mobilisation des conseils citoyens, doit faire partie intégrante du processus d'évaluation ».

- De quoi parle t'on quand on fait référence à la notion de coopération ? Comment travailler sur la base de cette notion ? Comment mesurer les coopérations ?



Intervention de Bastien ENGELBACH et Hannah OLIVETTI, La Fonda

Les apports de l'ORIV au titre de l'évaluation

- **La mise à disposition de ressources :**

- https://www.oriv.org/thematique_secondaire/evaluation-des-contrats-de-ville/
- https://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_cent_dix_sept.pdf
- <https://spark.adobe.com/page/CInp3XbemouOl/>

- **Des apports de méthode**

- Le cycle de qualification et les documents produits dans ce cadre
- La production de documents en lien avec la démarche d'évaluation : documents sur les axes transversaux, trame de remontées des éléments pour restituer l'évaluation, liste des structures pouvant assurer une évaluation, éléments de méthode ...

- Un espace dédié **Questions-Réponses « Questions d'évaluation »** : rdv régulier toutes les trois semaines avec la création d'un FAQ pour reprendre les éléments.

25 janvier de 9h à 10h

19 avril de 9h à 10h

15 février de 9h à 10h

10 mai de 11h à 12h

8 mars de 11h à 12h

31 mai de 9h à 10h

29 mars de 9h à 10h

24 juin de 9h à 12h

- **Des appuis et des accompagnements sur site** : à la demande de collectivités, de services de l'Etat à l'échelle départementale [contacter l'ORIV : m.maffessoli@oriv.fr]